



conférence

**gambetta**

# Agir (vraiment) quoi qu'il en coûte

*Gaël Giraud*

*Willy Bourgeois*

Gaël Giraud est directeur de recherche au CNRS, il a été chef économiste de l'Agence française de développement.

Willy Bourgeois est conseiller régional en Bourgogne-Franche-Comté, délégué à l'économie numérique.

Avec le concours de Telo Le Bris, rapporteur de la note.

Publié en juin 2020.

La Conférence Gambetta est un laboratoire d'idées républicaines et sociales qui vise à réunir des universitaires, praticiens et citoyens engagés pour croiser les points de vue dans une même poursuite de l'intérêt général au cours de conférences ouvertes à tous ; mettre en valeur des recherches et des débats rendus invisibles par le flot médiatique ; fournir des sources d'inspiration pour le "métier de citoyen".



<https://www.facebook.com/ConfGambetta/>



<https://twitter.com/confgambetta>



<http://www.conferencegambetta.fr/>

**« Tout sera mis en œuvre pour protéger nos salariés et pour protéger nos entreprises, quoi qu'il en coûte », annonçait Emmanuel Macron dans son allocution du 12 mars. La réalité en France est très différente. Le gouvernement français a présenté un plan d'urgence économique décliné en deux lois de finances rectificatives le 23 mars et le 25 avril. L'analyse des dispositifs de garantie, d'activité partielle, du fonds de solidarité et des mesures de trésorerie est sans appel. Non seulement les mesures ne sont pas à la hauteur de l'ambition initiale, mais l'ensemble du plan de soutien à l'économie est à revoir, tant il ne permet pas de maintenir les capacités productives de la France. En s'inspirant notamment des plans de soutien à l'étranger, nous devons mettre en œuvre un soutien inconditionnel à l'économie de proximité, pour éviter à tout prix les faillites d'entreprises et le chômage massif. A un moment où l'on prend conscience de l'importance de (re)localiser des capacités de production en France, il est urgent d'éviter les destructions d'emplois, la disparition de capacités économiques, qui se profilent si l'action du gouvernement continue à se limiter à de légères incitations et des interventions en demi-teinte. Maintenir nos capacités de production et notre économie de proximité, quoi qu'il en coûte. Cette aide immédiate et massive doit cependant se doubler d'une conditionnalité écologique et en matière de paradis fiscaux. Ces conditions ne concerneront que des entreprises aux pratiques abusives. L'immense majorité des entreprises françaises est absente des paradis fiscaux et la plupart font des efforts écologiques. Mais, l'absence quasi-totale d'exigences conditionnant l'octroi des aides est problématique, comme ce fut le cas pour le CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité économique), du temps où Emmanuel Macron conseillait François Hollande. Les aides aux grandes entreprises doivent être strictement conditionnées au respect d'exigences sociales et environnementales.**

## 8 chiffres-clés

**10%** des aides de l'Etat sont conditionnées à l'absence d'opérations dans des paradis fiscaux.

**5%** de l'évasion fiscale est prise en compte par la liste française des paradis fiscaux.

**0,5%.** L'annonce de Bruno Le Maire de ne pas aider les entreprises qui opèrent dans les paradis fiscaux n'est tenue qu'à 0,5%.

**7.** L'intervention publique de l'Allemagne face à la crise sanitaire et économique est 7 fois plus conséquente que celle de la France (relativement à la perte d'activité).

**360 milliards d'euros.** Le montant de l'intervention publique engagée par l'Allemagne en soutien à ses entreprises, contre 41 milliards d'euros pour la France.

**4.** La mesure conditionnant les aides aux entreprises à l'absence d'opérations dans des paradis fiscaux est 4 fois plus forte au Danemark qu'en France.

**10.** En 2008, l'aide de l'Allemagne était déjà 10 fois plus forte que celle de la France. Elle avait versé un chômage partiel à 1,5 millions de salariés, dépensant 10 milliards d'euros, 1 milliard d'euros de dépenses pour 300 000 salariés en France.

**52%.** L'intervention publique de l'Allemagne depuis mars représente 52% des aides publiques des Etats membres de l'Union européenne, contre 17% pour la France.

## Nos propositions pour un plan de sauvegarde des entreprises

**Proposition n°1 – Agir "quoi qu'il en coûte"**

**Proposition n°2 – Compenser massivement et durablement les pertes des entreprises pour éviter les faillites**

**Proposition n°3 – Conditionner les aides au respect strict d'objectifs sociaux et environnementaux**

**Proposition n°4 – Mettre en œuvre un dispositif durable contre le chômage massif**

**Proposition n°5 – Investir dans des besoins durables et d'avenir**

## Table des matières

<b>Partie 1. Hormis le chômage partiel bientôt terminé, une multitude d'aides insuffisamment ambitieuses</b> .....	6
Des garanties inégalement accordées aux entreprises .....	6
L'activité partielle freine la hausse du chômage mais ne l'empêche pas .....	8
Des petites entreprises délaissées par l'Etat .....	9
Des mesures sectorielles inadaptées .....	12
Macron parle beaucoup mais n'agit pas .....	13
<b>Partie 2. Des abus qui minent la crédibilité des plans de soutien</b> .....	17
Le gouvernement, bras armé du MEDEF .....	17
Une conditionnalité « paradis fiscal » totalement biaisée, qui concerne uniquement 1% des aides de l'État .....	18
Les abus des "gagnants" .....	21
<b>Partie 3. La France est l'un des pays les moins réactifs : l'intervention allemande est 7 fois plus forte</b> .....	23
Des plans de soutien plus conséquents en Allemagne et au Danemark .....	24
Des garanties pour les entreprises « quoi qu'il en coûte » en Allemagne .....	26
Des conditions plus exigeantes sur l'octroi des aides .....	27
<b>Partie 4. Nos propositions pour un plan de sauvegarde des entreprises</b> .....	29
<u>Proposition n°1</u> – Agir "quoi qu'il en coûte" .....	29
<u>Proposition n°2</u> – Compenser massivement et durablement les pertes des entreprises pour éviter les faillites .....	30
<u>Proposition n°3</u> – Conditionner les aides aux grandes entreprises au respect strict d'objectifs sociaux et environnementaux .....	33
<u>Proposition n°4</u> – Mettre en œuvre un dispositif durable contre le chômage massif.....	35
<u>Proposition n°5</u> – Investir dans des besoins durables et d'avenir .....	36

## **Partie 1. Hormis le chômage partiel bientôt terminé, une multitude d'aides insuffisamment ambitieuses**

### **Des garanties inégalement accordées aux entreprises**

A partir du 23 mars, l'Etat a mis en place plusieurs mécanismes de garanties et de prêts. La mesure principale est le prêt garanti par l'Etat (PGE), mis en place jusqu'au 31 décembre 2020, pour une enveloppe totale nationale de 300 milliards d'euros. Les entreprises non financières peuvent demander à leur banque un prêt garanti à hauteur de 70 à 90% par l'Etat. Bpifrance propose également des prêts de trésorerie cumulables avec les PGE, pour les très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) : le prêt rebond, de 10 000 € à 300 000 € selon les régions et le prêt atout, jusqu'à 5 millions d'euros.<sup>1</sup>

Dans les premières semaines, les prêts n'ont pas été suffisamment accordés par les banques. « Trop d'agences bancaires ne jouent pas le jeu, en demandant des garanties, des cautions personnelles ou des documents comptables qui n'ont pas lieu d'être [...], en décalage complet avec la gravité de la situation », estimait par exemple la chambre des métiers et de l'artisanat de Bourgogne Franche-Comté le 20 avril. Les banques n'ont pas formé assez rapidement leurs employés à la pratique des PGE, ce qui s'est traduit par un taux de refus des prêts par les banques de 4 à 5% à la mi-avril, selon le constat du ministre de l'Economie et des Finances.<sup>2</sup> Ce taux est aujourd'hui de 2,5%.

D'autre part, les entreprises en difficulté au sens de l'UE étaient initialement exclues des dispositifs et en particulier du PGE. Un arrêté du 22 avril a précisé que seules les entreprises en procédure collective ne peuvent

---

<sup>1</sup> Portail de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics. (<https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb>).

<sup>2</sup> Le Maire, B. (17 avril 2020). Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2020. (<http://www.assemblee-nationale.fr/15/cri/2019-2020/20200193.asp#P2069694>).

bénéficiaire de la garantie. Les entreprises en fonds propres négatifs sont désormais éligibles aux offres.<sup>3</sup> Bruno Le Maire a annoncé le 15 avril la mise en œuvre du dispositif des avances remboursables, une enveloppe de 500 millions d'euros pour les entreprises trop fragiles, auxquels les banques refusent des crédits.<sup>4</sup>

Au 4 juin, 97 milliards d'euros de prêts garantis par l'État sont accordés.<sup>5</sup> Mais, les accords ne sont pas systématiques, même pour des entreprises bien notées par la Banque de France. Au mois de mars, le nombre de saisines de la médiation nationale du crédit a explosé : 731 saisines contre 1000 pour l'ensemble de l'année 2019. La première semaine d'avril, la moitié des dossiers concernent des refus de PGE, en majorité des demandes de TPE, qui ne sont pas notées par la Banque de France et ont peu de relations avec leur banquier, parce qu'elles ont peu recours au crédit bancaire.<sup>6</sup>

Le traitement des dossiers reste inégal selon les entreprises. Les exemples de sociétés en bonne santé économique qui se voient refuser des prêts sont multiples. Dans le secteur touristique notamment, des établissements de crédit demandent des projections aux emprunteurs, alors que l'avenir économique est toujours incertain.<sup>7</sup>

De plus, face à cette défiance économique, selon la solidité financière des entreprises, les prêts bancaires sont, dans certains cas, une fausse bonne idée, dans la mesure où ils finiront par provoquer une dette insoutenable et

---

<sup>3</sup> FAQ Prêt garanti par l'Etat. (23 avril 2020). (<https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/dp-covid-pre-garanti.pdf>).

<sup>4</sup> FAQ Prêt garanti par l'Etat. (23 avril 2020). (<https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/dp-covid-pre-garanti.pdf>).

<sup>5</sup> Déploiement du PGE au 4 juin 2020. Ministère de l'Économie et des Finances.

<sup>6</sup> Raynal, J. (15 avril 2020). Prêt garanti par l'État : refus, délais, obstacles... ces entreprises qui rament face aux banques... *La Tribune*. (<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/pre-garanti-par-l-etat-refus-dela-is-obstacles-ces-entreprises-qui-rament-face-aux-banques-845283.html>).

<sup>7</sup> Vilagines, Y. (20 avril 2020). Prêt garanti par l'État : pourquoi certaines entreprises ont-elles du mal à convaincre les banques ? *Les Echos Entrepreneurs*. (<https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/gestion-finance/0603117746509-pge-pourquoi-certaines-entreprises-rentables-ont-elles-du-mal-a-l-obtenir-336884.php>).

augmenter le risque de surendettement. La lecture difficile de l'avenir économique contraint les chefs d'entreprises à réagir immédiatement en utilisant les dispositifs d'urgence existants mais ils sont dangereux pour la pérennité des entreprises et réduisant leur capacité d'investissement, pourtant indispensable à l'innovation.

Au contraire, d'autres exemples mettent en lumière une stratégie opportuniste de certaines entreprises, voyant en ces dispositifs des solutions ingénieuses pour réduire la charge de leur dette en bénéficiant de prêts à taux compris entre 0,25 et 2%, alors qu'ils sont difficilement accessibles pour les entreprises les plus fragiles, renforçant l'inégalité de traitement des entreprises. Au niveau des régions, le prêt rebond a été massivement utilisé par des moyennes entreprises qui profitent de l'opportunité d'avoir un prêt à taux zéro, alors qu'elles ne sont pas nécessairement en difficulté.

Les prêts et garanties engendrent un véritable effet d'aubaine, que le gouvernement ignore et ne semble pas évaluer. Pourtant, une évaluation de ce phénomène permettrait un meilleur ciblage des aides aux entreprises et une meilleure gestion de l'argent public. L'exécutif ne parvient pas à assurer une bonne gestion de ses aides, alors que c'est indispensable, y compris lorsque ces aides sont abondantes.

### **L'activité partielle freine la hausse du chômage mais ne l'empêche pas**

Le 27 mars, l'ordonnance relative à l'activité partielle a rendu possible la mise en place d'un chômage partiel pour toutes les entreprises. Pour les entreprises qui ne peuvent pas organiser de télétravail et dont la baisse d'activité est liée à la crise sanitaire, l'Etat peut verser un chômage partiel de l'ordre de 70% du salaire brut. La prise en charge du salaire par l'Etat est passée à 63% à partir du 1<sup>er</sup> juin. L'entreprise doit garantir le même salaire et compenser les 7% manquants.<sup>8</sup> Le délai d'acceptation est exceptionnellement

---

<sup>8</sup> Communiqué de presse du lundi 25 mai. Ministère du Travail.

réduit à 48 heures et le plafond est augmenté à 4,5 SMIC.<sup>9</sup> L'entreprise peut réduire le temps de travail hebdomadaire habituel ou arrêter totalement l'activité. Au total, 8,6 millions de salariés ont bénéficié de l'activité partielle.<sup>10</sup> Ce chômage partiel massif, financé par 31 milliards d'euros de crédits de l'Etat, limite les destructions d'emplois.<sup>11</sup>

Ce dispositif n'a pas empêché une hausse inédite du chômage avec 1,065 million de demandeurs d'emplois en plus depuis janvier.<sup>12</sup> Le taux de chômage devrait dépasser les 10% dans les prochains mois et pourrait atteindre 12% fin 2020, selon l'OFCE.<sup>13</sup> Les destructions d'emploi concernent les salariés les moins protégés, en transition entre deux emplois, en CDD de moins d'un mois ou en intérim. Selon une enquête de la DARES du 17 avril, 11% des entreprises ont diminué leurs effectifs.<sup>14</sup> D'autre part, le chômage partiel représente une perte nette de 16% pour les salariés, sauf ceux payés au SMIC qui touchent l'intégralité de leur salaire.

## Des petites entreprises délaissées par l'Etat

Face à des pertes irrécupérables d'activité, certaines mesures soulagent temporairement la trésorerie des entreprises. L'Etat a annoncé le report des charges fiscales pour mars et avril et des cotisations sociales et patronales pour mars, avril et mai, pour une somme totale estimée à 32,5 milliards d'euros. Dans le même sens, les entreprises bénéficiant du fonds de solidarité peuvent reporter jusqu'à juin le paiement des loyers et des factures d'eau, de

<sup>9</sup> Portail de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics. (<https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/fr>)

<sup>10</sup> Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

<sup>11</sup> Loi du 25 avril de finances rectificative pour 2020.

<sup>12</sup> Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

<sup>13</sup> Ducoudré, B. et Madec, P. (6 mai 2020) *Evaluation au 6 mai 2020 de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement sur le marché du travail en France*. OFCE. (<https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2020/OFCEpbrief67.pdf>).

<sup>14</sup> *Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19*. (17 avril 2020). Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares). (<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/tableaux-de-bord/le-marche-du-travail-pendant-le-covid-19/enquete-acemo-pendant-la-crise-sanitaire-covid-19/article/activite-et-conditions-d-emploi-de-la-main-d-oeuvre-pendant-la-crise-sanitaire>).

gaz et d'électricité, ce qui ne fait que décaler les difficultés dans le temps.<sup>15</sup> Certaines entreprises ont pu bénéficier d'une exonération totale de cotisations sociales, mais cela ne concerne que les commerces employant moins de dix salariés, qui ont fait l'objet d'une fermeture administrative, et les secteurs particulièrement touchés tels que le tourisme, l'événementiel ou la culture.<sup>16</sup>

Les mesures de trésorerie et du fonds de solidarité ne rassurent pas les petites entreprises. Ces mesures ne les concernent pas toutes et leur renouvellement dans le temps est incertain. Selon un sondage réalisé début avril par le syndicat CPME, 36% des TPE-PME n'ont pas assez de trésorerie pour un mois et 40% subissent des retards de paiement.<sup>17</sup>

Pour les entreprises de moins de 10 salariés, un fonds de solidarité est créé. La première loi de finances rectificative a ouvert un fonds d'un milliard d'euros, étendu à 7 milliards en avril, avec des modalités élargies. Dans cette catégorie, les sociétés faisant l'objet d'une interdiction d'accueil du public ou dont l'activité a baissé de 50%, peuvent bénéficier d'une aide maximale de 1 500 € pour mars et pour avril.<sup>18</sup> Si le chiffre d'affaires d'avril peut être comparé au chiffre d'affaires moyen de 2019 ou à celui de février 2020, seules les sociétés dont l'activité a baissé de 50% par rapport à mars 2019 sont éligibles pour mars, ce qui exclut de nombreuses entreprises du dispositif.

Depuis avril, un deuxième volet du fonds de solidarité, instruit par les régions, permet le versement d'un montant compris entre 2 000€ et 5 000€, selon le chiffre d'affaires, aux entreprises qui ne peuvent pas régler leurs dettes et se sont vu refuser un prêt de trésorerie.<sup>19</sup> Les régions apportent un financement de 500 millions d'euros au fonds, alors que les assureurs et

---

<sup>15</sup> Portail de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics. (<https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb>).

<sup>16</sup> Communiqué de presse du jeudi 11 juin. Ministère de l'Economie et des Finances.

<sup>17</sup> Enquête : l'impact du Covid-19 sur les TPE – PME. (16 avril 2020). Confédération des PME. ([https://www.cpme.fr/sites/default/files/2020-04/200410\\_resultats\\_enquete.pdf](https://www.cpme.fr/sites/default/files/2020-04/200410_resultats_enquete.pdf)).

<sup>18</sup> Décret n° 2020-433 du 16 avril 2020.

<sup>19</sup> Portail de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics. (<https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb>).

Etablissements publics de Coopération Intercommunale (EPCI) volontaires peuvent également l'abonder. Le fonds a versé plus d'1 milliard d'euros au 21 avril pour près d'un million de demandes.<sup>20</sup>

Cependant, de nombreuses entreprises ne peuvent toujours pas bénéficier du fonds. Des entreprises jeunes ou dont l'activité n'est pas linéaire, ne peuvent justifier d'une baisse de 50% de leur activité mais sont en grande difficulté.<sup>21</sup> D'autre part, les montants paraissent dérisoires par rapport aux pertes subies. L'exemple d'un traiteur spécialisé dans l'événementiel d'entreprise, au chiffre d'affaires annuel de 4 millions d'euros et qui emploie 27 salariés, est édifiant. Pour faire face à une perte de chiffre d'affaires de 800 000 euros, hormis le chômage partiel, cette entreprise ne dispose que d'une aide de 1 500€.<sup>22</sup> Si des reports de charges et de cotisations soulagent temporairement une partie de la trésorerie, leur paiement devra s'opérer fin juin, ce qui inquiète de nombreux dirigeants de TPE-PME qui craignent des faillites massives.<sup>23</sup> Les montants des aides sont aussi à comparer avec les montants bien plus élevés annoncés à l'étranger (voir ci-dessous).

Au lieu de mobiliser des fonds pour assurer la survie des entreprises en difficulté, l'Etat choisit de dépenser 14 millions d'euros pour payer des consultants, qui doivent former et accompagner les chefs de ces entreprises dont la situation financière est fragile.<sup>24</sup> Cette mesure ne permettra d'aider que 1 000 entreprises. L'Etat dépensera donc 140 000 € par entreprise pour ce dispositif, non pas pour soutenir leur trésorerie mais pour payer des cabinets de conseil.

---

<sup>20</sup> Darmanin, G. (21 avril 2020). *Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2020*.

<sup>21</sup> Economie : l'équilibre fragile des jeunes entreprises. (24 avril 2020). *France 3 Bretagne*. (<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/economie-equilibre-fragile-jeunes-entreprises-1820416.html>).

<sup>22</sup> Coronavirus. L'épidémie affecte durement les petites et moyennes entreprises. (10 mars 2020). *Ouest-France*. (<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/coronavirus-l-epidemie-affecte-durement-les-petites-et-moyennes-entreprises-6774095>).

<sup>23</sup> Fonds de solidarité, insuffisant pour les petites entreprises. *Le 13h*. (27 avril 2020). TF1.

<sup>24</sup> Pannier-Runacher, A. (8 juin 2020). *Déclaration sur Public Sénat/LCP*. Audition publique.

## Des mesures sectorielles inadaptées

Des mesures spécifiques à certains secteurs sont également en œuvre. Les entreprises exportatrices bénéficient d'une garantie améliorée. Un plan de soutien aux *start-ups* permet de leur fournir 2 milliards d'euros de prêts de soutien à l'innovation et 80 millions d'euros d'obligations à celles dont les levées de fonds prévues sont interrompues.

La restauration, le tourisme, l'événementiel, le sport et la culture bénéficient d'un soutien accru. L'activité partielle est maintenue après le retour à l'activité, le fonds de solidarité est prolongé, le montant des aides plus élevé et les conditions plus souples. Pour ces domaines, les petites et moyennes entreprises sont exonérées de cotisations sociales, de loyers et redevances d'occupation du domaine public, ce qui représente une enveloppe de 3 milliards d'euros pour l'Etat.<sup>25</sup> Toutefois, des représentants de tous ces secteurs dénoncent des mesures insuffisantes. Dans les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme par exemple, les manques de trésorerie sont criants. Ces domaines font l'objet de rejets massifs des demandes de PGE par les banques qui considèrent que l'activité ne reprendra pas avant longtemps – Bpifrance comprise qui se comporte comme une banque privée ne joue pas suffisamment son rôle de soutien à l'activité. Sans projection fiable, les prêteurs estiment que l'entreprise n'aura pas la capacité de rembourser un prêt.

Les plans sectoriels colossaux annoncés fin mai et début juin cachent une intervention réelle très insuffisante. Le gouvernement a présenté successivement des plans de 18 milliards d'euros pour le secteur du tourisme, 15 milliards d'euros pour l'aéronautique et 8 milliards d'euros pour l'automobile.<sup>26</sup> <sup>27</sup> En réalité, ces plans correspondent respectivement à 2 milliards d'euros, 3 milliards d'euros et 2 milliards d'euros d'intervention de

---

<sup>25</sup> Darmanin, G. (24 mai 2020). *Déclaration sur RTL-Le Figaro-LCI*. Le Grand Jury.

<sup>26</sup> Macron, E. *Discours du 26 mai à Etaples*.

<sup>27</sup> Philippe, E. *Discours du 14 mai à l'issue du comité interministériel pour venir en aide au secteur du tourisme*.

l'Etat, soit 7 milliards au lieu des 41 milliards annoncés.<sup>28</sup> L'essentiel de ces trois plans regroupe surtout des mesures de garanties, de prêts et d'investissement privé. Ainsi, l'annonce d'un soutien au secteur automobile de 8 milliards d'euros comprend le prêt garanti par l'Etat de 5 milliards d'euros à Renault, qui avait déjà été annoncé trois semaines plutôt. De la même façon, le plan pour l'aéronautique comprend les 7 milliards de prêts et garanties à Air France et le plan pour le secteur touristique contient 6 milliards d'euros de PGE déjà accordés.

### **Macron parle beaucoup mais n'agit pas**

Dans ses allocutions télévisées, Emmanuel Macron a utilisé des formules rhétoriques qui paraissaient ambitieuses mais dont on ne retrouve aucune trace dans son action, ni dans celle du gouvernement. La promesse d'agir pour la sauvegarde des entreprises « quoi qu'il en coûte » se traduit par des interventions faibles, qui maintiennent le danger de faillite ou au mieux le repoussent dans le temps, avec l'augmentation des dettes privées de près de 100 milliards d'euros. On peut d'autant plus douter que le gouvernement ait agi « quoi qu'il en coûte » quand on constate que l'intervention de l'Allemagne est sept fois plus conséquente (voir ci-dessous).

Le 12 mars, le président de la République appelait à placer des biens et des services « en dehors des lois du marché » et à « reprendre le contrôle ».<sup>29</sup> Bruno Le Maire a confirmé cette position en parlant de « nationalisations si nécessaire ». <sup>30</sup> Or, aucune entreprise impactée par la crise n'a été nationalisée. Le gouvernement a préféré prêter de l'argent et accorder sa garantie à des prêts à Air France et à Renault, pour des sommes totales respectives de 7 et 5 milliards d'euros. Seule une dotation de 20 milliards d'euros a été accordée à l'Agence des participations de l'Etat, pour soutenir en capital les entreprises qui en auraient besoin. Si ces crédits augmentent le

---

<sup>28</sup>Lamigeon, V. (9 juin 2020) Aéronautique : Un plan à 15 milliards d'euros, vraiment ? *Challenges*. ([https://www.challenges.fr/entreprise/aeronautique/aeronautique-un-plan-a-15-milliards-d-euros-vraiment\\_713879](https://www.challenges.fr/entreprise/aeronautique/aeronautique-un-plan-a-15-milliards-d-euros-vraiment_713879))

<sup>29</sup> Macron, E. (12 mars 2020). *Adresse aux Français*.

<sup>30</sup> Le Maire, B. (17 mars 2020). *Intervention sur RTL*.

compte de l'Agence, ils ne correspondent pas nécessairement à 20 milliards d'euros d'interventions et ne sont pas destinés à nationaliser des entreprises.<sup>31</sup>

L'exécutif a également insisté sur la nécessité de produire en France. Dans son allocution du 13 avril, Emmanuel Macron disait sa volonté de « rebâtir une indépendance agricole, sanitaire, industrielle et technologique française ». <sup>32</sup> Cette intervention s'inscrit dans la lignée de son discours du 31 mars à l'usine de Kolmi-Hopen, en banlieue d'Angers. Le président affirmait « qu'il faut, avant toutes choses, produire davantage en France, sur notre sol ». <sup>33</sup> Depuis, aucune annonce n'a été faite sur une mesure qui irait dans ce sens ou sur éventuelle politique industrielle ou agricole ambitieuse. Entre temps, l'affaiblissement des capacités productives de la France s'est même accentué avec la signature par l'Union européenne d'un traité de libre-échange avec le Mexique, le 28 avril. Ce traité exempte de droits de douanes la quasi-totalité des échanges de biens entre les pays de l'Union européenne et l'Etat d'Amérique centrale, dont les produits agricoles. Selon Interbev, une association qui regroupe les professions du bétail et des viandes, 20 000 tonnes de viandes bovines mexicaines non-conformes aux normes sanitaires de l'UE peuvent désormais être vendues sur le marché intérieur européen.<sup>34</sup> En deux mois, Emmanuel Macron n'a pas réagi à la signature du traité, confirmant par son inaction et par son accord tacite que la promesse d'aller vers plus de « made in France » n'est pas non plus tenue.

---

<sup>31</sup> Loi du 25 avril de finances rectificative pour 2020.

<sup>32</sup> Macron, E. (13 avril 2020). *Adresse aux Français*.

<sup>33</sup> Macron, E. *Discours du 31 mars à Saint-Barthélemy-d'Anjou*.

<sup>34</sup> Mathoux, H. (1<sup>er</sup> mai 2020). Et pendant ce temps, l'Union européenne conclut un accord de libre-échange avec le Mexique. *Marianne*. (<https://www.marianne.net/economie/et-pendant-ce-temps-l-union-europeenne-conclut-un-accord-de-libre-echange-avec-le-mexique>)

## Le soutien des régions à l'économie

Les régions ont toutes développé des mesures ou des fonds spécifiques destinés aux entreprises hors du champ des mesures nationales, selon les spécificités propres à chaque territoire.

La Bourgogne-Franche-Comté a par exemple créé un fonds de solidarité territorial. Il s'applique uniquement aux entreprises sans salariés, hors auto-entrepreneurs. Ce fonds est un complément régional pour aider une catégorie précise d'acteurs particulièrement en difficulté. Financé par la région et abondé par les EPCI le souhaitant, il permettait d'aider les entreprises qui ne bénéficiaient pas du second volet du fonds de solidarité, avant que celui-ci soit étendu aux structures sans salarié par un décret du 13 mai dernier. La région est un acteur majeur dans la mise en œuvre des aides économiques d'urgence, par son rôle d'instruction des dossiers et de veille de la situation des entreprises. Dans cette région, 52% des salariés ont été concernés par l'activité partielle. Le secteur le plus touché par les demandes d'activité est celui du commerce et réparation d'automobile et motocycles, avec un quart des demandes. Par exemple, une entreprise du Doubs de fabrication de matériel de transport a fait une demande pour 800 salariés.

L'Ile-de-France est la région la plus touchée économiquement et socialement. La région regroupe 20% des demandes d'activités partielles en France et 24% des salariés concernés.<sup>35</sup> Aussi la plus touchée par l'épidémie, l'Ile-de-France a mis en place le plan PM'up, qui aide les entreprises produisant des masques, du gel hydroalcoolique et du matériel sanitaire. Les projets permettant d'accroître les capacités de production dans ce domaine

---

<sup>35</sup> *Situation sur le marché du travail au 21 avril 2020*. Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares). (<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/tableaux-de-bord/le-marche-du-travail-pendant-le-covid-19/tableaux-de-bord-hebdomadaires/article/situation-sur-le-marche-du-travail-au-21-avril-2020-119488>).

sont financés par la région à hauteur de 50 à 100 %. L'aide, qui vise à sécuriser les approvisionnements stratégiques, peut s'élever jusqu'à 800 000 €. <sup>36</sup>

---

## La mobilisation des entreprises

Dans plusieurs domaines, certaines entreprises se sont mobilisées face à la crise sanitaire. Certaines ont mis en place des mesures de soutien à l'économie. Ainsi, Danone a annoncé le 26 mars que les contrats de travail de ses 100 000 salariés seraient sécurisés jusqu'au 30 juin. S'ajoutent à cette mesure une garantie des salaires au niveau mondial et un soutien à hauteur de 250 millions d'euros de la trésorerie des TPE de leur réseau. De nombreuses sociétés ont également apporté un soutien matériel, dans leur secteur d'activité. EDF a prolongé la trêve hivernale du 31 mars au 31 mai : elle ne coupe pas l'électricité en cas d'impayés. L'Oréal a mobilisé des usines pour fabriquer du gel hydroalcoolique. <sup>37</sup>

---

---

<sup>36</sup> *Entreprises : modifiez votre chaîne de production grâce à PM'up Covid-19.* (2 avril 2020). Région Ile-de-France. (<https://www.iledefrance.fr/entreprises-modifiez-votre-chaine-de-production-grace-pmup-covid-19>).

<sup>37</sup> *Face à la crise, 20 bonnes pratiques et témoignages inspirants.* (6 avril 2020). *L'Usine nouvelle*. (<https://www.usinenouvelle.com/editorial/face-a-la-crise-20-bonnes-pratiques-et-temoignages-inspirants.N949196>)

## Partie 2. Des abus qui minent la crédibilité des plans de soutien

### Le gouvernement, bras armé du MEDEF

Le gouvernement a rendu possible l'allongement du temps de travail si l'activité est accrue, jusqu'à 60 heures par semaine et jusqu'à 46 heures par semaine sur 12 semaines, contre 42 auparavant. L'employeur peut également modifier la date de six journées de congés payés, après accord de branche ou d'entreprise. Sans accord, l'employeur peut fixer jusqu'à 10 jours de RTT.

Enfin, la réouverture des écoles a obligé les parents salariés à faire un choix difficile : ceux qui décident de continuer à garder leur enfant ne peuvent plus se mettre en arrêt de travail pour garde d'enfants (1,7 million de personnes concernées) et doivent basculer sur le dispositif de chômage partiel : 84% du salaire au lieu de 90% garantis par l'Etat. Certains salariés craignent des plans de restructuration à l'avenir et redoutent qu'une mise en chômage partielle volontaire leur porte préjudice.<sup>38</sup>

Face à la hausse du chômage, les mesures durcissant les conditions de travail paraissent inadaptées. L'augmentation du temps de travail et la suppression des congés sont des recommandations de l'Institut Montaigne, reprises par le MEDEF et certains ténors des Républicains comme Bruno Retailleau. Ces mesures seraient source d'un « désastre économique et social majeur » et nuiraient tant aux travailleurs qu'aux entreprises, en augmentant d'autant plus le chômage, comme l'a souligné l'éditorialiste économique Guillaume Duval.<sup>39</sup> Il conviendrait, à l'inverse, d'inciter les entreprises à embaucher, en encourageant, par exemple fiscalement, le recours à l'activité partielle.

---

<sup>38</sup> Sarah Asali. (2 avril 2020). Chômage partiel : des entreprises en abusent déjà... les salariés nous racontent. *Capital*. (<https://www.capital.fr/votre-carriere/chomage-partiel-des-entreprises-en-abusent-deja-les-salaries-nous-racontent-1366463>).

<sup>39</sup> Duval, G. (12 avril 2020). *Déclaration sur Twitter*. ([https://twitter.com/gduval\\_altereco/status/1249284665401323521](https://twitter.com/gduval_altereco/status/1249284665401323521))

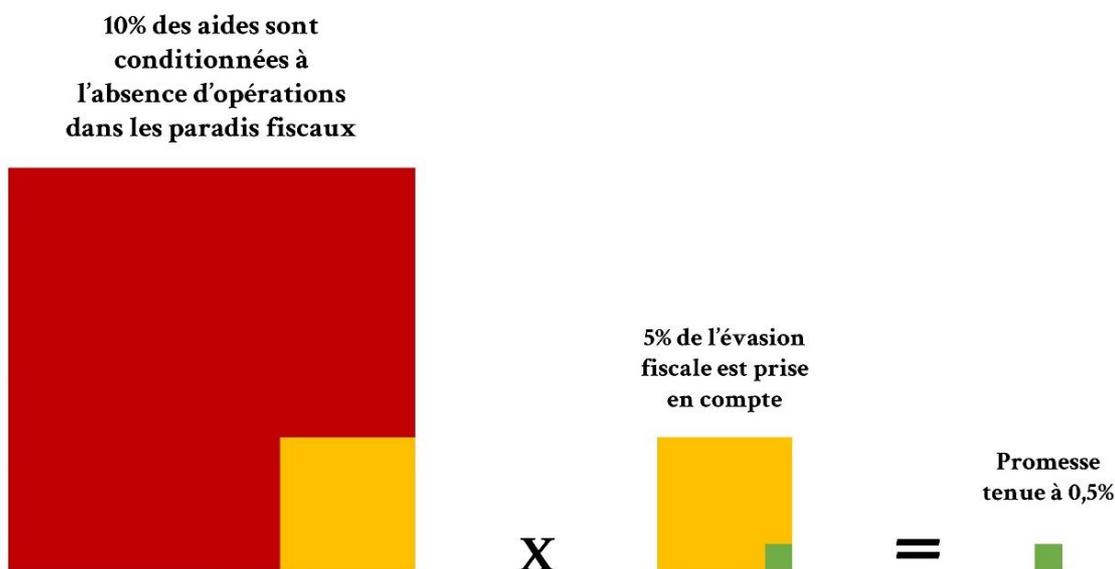
## **La promesse d'une conditionnalité « paradis fiscal » n'est tenue qu'à 0,5% !**

Pour l'ensemble de ces mesures, la loi ne prévoit aucune conditionnalité en termes de responsabilité sociale ou environnementale (RSE). Cette question fut seulement évoquée pour les 20 milliards d'euros de capacité supplémentaire de l'Agence des Participations de l'Etat (APE), pour augmenter sa participation dans les entreprises stratégiques. Même sur ce sujet, aucune condition n'a été inscrite dans la loi. Bruno Le Maire a uniquement indiqué que les ministres s'engageraient à ne pas accorder d'aides aux entreprises opérant dans les paradis fiscaux, rachetant des actions ou versant des dividendes. Le critère des paradis fiscaux s'applique donc seulement à l'enveloppe de 20 milliards d'euros de l'APE, qui ne représente que 10% des dépenses publiques déjà engagées par l'Etat. Si l'on prend en compte le fait que la liste française des paradis fiscaux ne couvre que 5% de l'évasion fiscale potentielle en France, l'annonce du ministre de ne pas accorder d'aides aux entreprises pratiquant l'évasion fiscale n'est tenue qu'à 0,5%, à condition que cet engagement lui-même soit respecté, ce qui reste à démontrer.<sup>40</sup>

---

<sup>40</sup> Torslov, T., Wier, L., Zucman, G. (2020). *The Missing Profits of Nations*. (<https://missingprofits.world/>)

## Calcul de la part des aides d'Etat potentiellement dirigée vers les paradis fiscaux

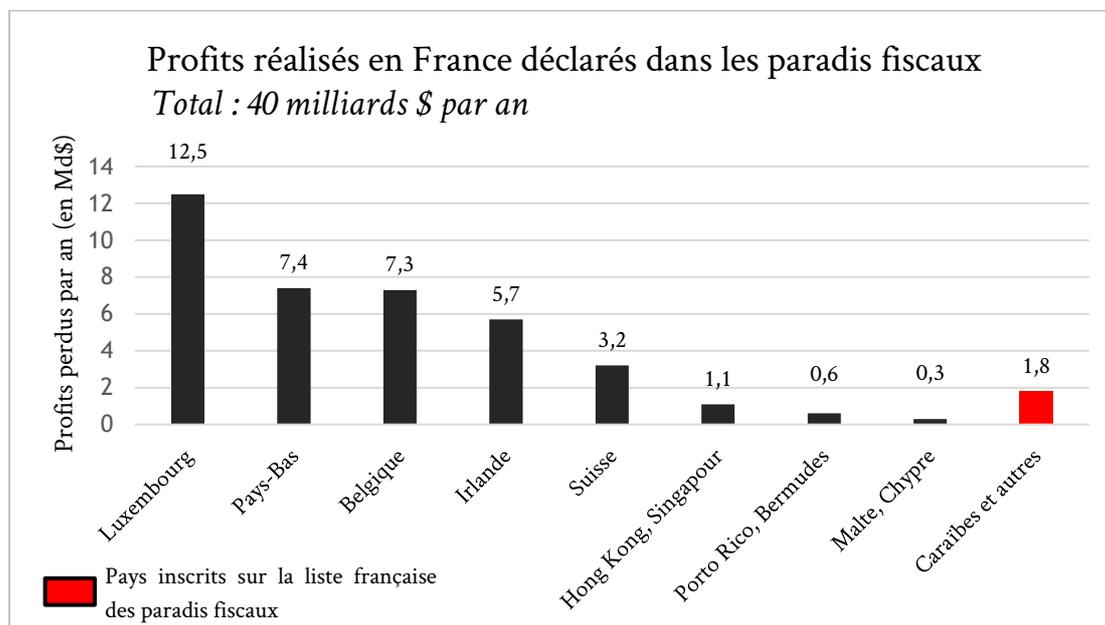


La liste française de treize pays non coopératifs, ne comprend que des pays dont l'activité n'est pas assez significative pour être comprise dans les études sur les paradis fiscaux. Ainsi, Anguilla, les Fidji, le Vanuatu et les dix autres Etats concernés sont compris dans la catégorie « autres » en rouge sur le graphique et représentent moins de 5% des opérations vers les paradis fiscaux. Le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas et l'Irlande (soit les quatre premiers paradis fiscaux pour la France) ne sont pas reconnus comme tels par les autorités françaises.<sup>41</sup>

En France, les aides de l'Etat aux entreprises s'élevant pour l'instant à 196 milliards d'euros (dont 97 milliards de prêts et garanties, 45 milliards de mesures de trésorerie, 17 milliards de chômage partiel, 7 milliards de fonds

<sup>41</sup> Ces chiffres sont issus de la base de données développée par des chercheurs de l'université de Californie, Berkeley et de l'université de Copenhague, dont le Français Gabriel Zucman. Ils ont estimé les opérations vers les paradis fiscaux, en examinant les balances de paiements bilatérales entre chaque pays, qui montrent parfois des transferts excessifs sous forme de royalties, de frais de gestion ou d'intérêts internationaux. Ils ont aussi observé pour chaque pays la différence anormale de profits entre les entreprises locales et les entreprises étrangères. Un pays qualifié de paradis fiscal est un pays dans lequel les entreprises étrangères font beaucoup plus de profits que les entreprises basées dans le pays. En croisant ces deux types de données, l'étude permet de recouper d'où provient la différence de profits pour chaque paradis fiscal, et vers où vont les pertes de profits dans les autres pays. (Torslov, T., Wier, L., Zucman, G. (2020). *The Missing Profits of Nations.*)

de solidarité, 7 milliards de mesures sectorielles, 3 milliards d'exonérations de charges), les 20 milliards d'aides aux entreprises stratégiques n'en représentent que 10%.



Source : <https://missingprofits.world> (estimation)

En termes de responsabilité globale, l'amendement LREM retenu par le Parlement prévoit seulement que l'Etat « veille » à la présence d'objectifs de RSE dans la stratégie des entreprises aidées. Aucune sanction n'est prévue en cas de manquement, aucun label ni aucune note garantie par l'Etat ne permet de distinguer les bonnes démarches. Les ONG ont dénoncé à plusieurs reprises le caractère insuffisant de la charte RSE de l'Agence des participations de l'Etat.<sup>42</sup> Cet amendement est même en retrait par rapport à la loi Pacte, qui permettait aux entreprises de définir une raison d'être dans leur objet social. **Ici, seule une « veille » sur une éventuelle « stratégie » est annoncée.** Pire, les entreprises aidées diminuent les capacités productives de la France en annonçant des plans sociaux et des restrictions,

<sup>42</sup> Béatrice Héraud. (21 avril 2020). Coronavirus. Aide de 20 milliards d'euros : l'Etat mise sur la bonne volonté des entreprises pour être responsables. *Novethic*. (<https://www.novethic.fr/actualite/entreprise-responsable/isr-rse/coronavirus-les-aides-d-etat-aux-entreprises-risquent-elles-d-etre-un-cheque-en-blanc-sans-contreparties-rse-148464.html>)

comme Renault qui prévoit un plan d'économies de 2 milliards d'euros et Air France qui a annoncé un plan de 8 000 départs volontaires.<sup>43 44</sup>

Enfin, les entreprises versant des dividendes ne pourront bénéficier des prêts garantis par l'État ni du report de charges.<sup>45</sup> Cette conditionnalité ne s'applique qu'à des mesures de trésorerie ou de garanties. Cela ne comprend pas le chômage partiel ni aucune des dépenses immédiates de l'État, soit seulement la moitié des mesures économiques.

## Les abus des "gagnants"

Certaines entreprises, dont l'activité n'est pas réduite, semblent abuser du chômage partiel. C'est le cas de SFR, qui a mis 5 000 salariés en chômage partiel, alors que Patrick Drahi, propriétaire du groupe, estimait le 24 mars que « toutes nos activités sont très résilientes ». Le secteur des télécommunications est pourtant très actif et les opérateurs continuent à percevoir les abonnements. Preuve de la bonne santé du secteur, les concurrents Orange et Free n'ont pas fait appel au dispositif de l'État et Bouygues Télécom compense l'ensemble du salaire de ses 20% d'employés au chômage partiel.<sup>46</sup> De même, Amazon a demandé à bénéficier du chômage partiel après qu'une décision du tribunal de grande instance de Nanterre lui ait enjoint de restreindre son activité jusqu'à ce que les conditions sanitaires

---

<sup>43</sup> Groupe Renault présente son projet de plan de réduction des coûts fixes de plus de 2 milliards d'euros sur trois ans. (29 mai 2020). Communiqué de presse du Groupe Renault.

<sup>44</sup> Guérin, J.-Y. (18 juin 2020). Air France prépare un plan de départs volontaires portant sur plus de 8 000 postes. *Le Figaro*. (<https://www.lefigaro.fr/societes/air-france-prepare-un-plan-de-departs-volontaires-pour-plus-de-8000-postes-20200617>)

<sup>45</sup> Bezat, J.-M. et Chocron, V. (28 mars 2020). Le gouvernement impose le blocage partiel des dividendes pour les entreprises qui auront bénéficié d'aides publiques pendant l'épidémie. *Le Monde*. ([https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/03/28/le-gouvernement-impose-le-blocage-partiel-des-dividendes-en-2020\\_6034759\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/03/28/le-gouvernement-impose-le-blocage-partiel-des-dividendes-en-2020_6034759_3234.html))

<sup>46</sup> Cassini, S. et Fagot, V. (6 avril 2020). Epargnés par la crise, certains opérateurs mettent leurs salariés au chômage partiel. *Le Monde*. ([https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/04/06/epargnes-par-la-crise-certains-operateurs-mettent-leurs-salaries-au-chomage-partiel\\_6035682\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/04/06/epargnes-par-la-crise-certains-operateurs-mettent-leurs-salaries-au-chomage-partiel_6035682_3234.html)).

de ses établissements soient conformes à la loi. Cette demande lui a été refusée car elle résultait d'une décision de justice.<sup>47</sup>

Le domaine des banques et des assurances a particulièrement été appelé à contribuer, en raison des économies qu'il réalise. Ainsi, une étude de l'association UFC Que choisir estime à 2,2 milliards d'euros les économies de cotisations pour les assurances automobiles.<sup>48</sup> Le gouvernement et des personnalités politiques ont appelé à la mobilisation des assureurs, qui ont annoncé abonder une somme de 400 millions d'euros au Fonds de solidarité national.<sup>49</sup> Cette somme paraît toutefois dérisoire par rapport aux économies réalisées, si l'on compte les fermetures d'établissement, les complémentaires santé ou la baisse de 91% des accidents corporels. Dans ces secteurs, seules les entreprises au statut de mutuelle se distinguent. Le Crédit Mutuel a annoncé 200 millions d'euros de prime de relance mutualiste aux assurés impactés par la crise.<sup>50</sup> De même, la MAIF a redistribué 100 millions d'euros issus de la chute de la sinistralité automobile à ses sociétaires, avec la possibilité de transférer leur prime aux hôpitaux.<sup>51</sup> S'agissant des banques, la majorité des prêts garantis par l'Etat, 70%, ont été accordés par des groupes mutualistes. Ces groupes ont permis la survie économique des PME, alors que les grandes banques, telles que BNP Paribas et Société Générale, ont principalement financé les PGE aux montants élevés accordés aux grandes entreprises.<sup>52</sup>

---

<sup>47</sup> Piquard, A. (4 mai 2020). Coronavirus : le ministère du travail refuse la demande de chômage partiel d'Amazon. *Le Monde*. [https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/05/04/coronavirus-la-demande-de-chomage-partiel-d-amazon-a-ete-refusee\\_6038609\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/05/04/coronavirus-la-demande-de-chomage-partiel-d-amazon-a-ete-refusee_6038609_3234.html)

<sup>48</sup> *Assurances auto/moto et Covid-19 | 2,2 milliards d'euros à rétrocéder aux assurés*. (Avril 2020). UFC Que Choisir. (<https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-assurances-auto-et-covid-19-2-2-milliards-d-euros-a-retroceder-aux-assures-n78883/>)

<sup>49</sup> Premier Ministre. (15 avril 2020). *Communiqué de presse : Engagements des assureurs pour participer à l'effort national de mobilisation face à la crise du Covid-19*. ([https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/04/communiqu%C3%A9\\_de\\_presse\\_de\\_m.\\_edouard\\_philippe\\_premier\\_ministre\\_-\\_engagements\\_des\\_assureurs\\_pour\\_participer\\_a\\_l%27effort\\_national\\_-\\_15.04.2020.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/04/communiqu%C3%A9_de_presse_de_m._edouard_philippe_premier_ministre_-_engagements_des_assureurs_pour_participer_a_l%27effort_national_-_15.04.2020.pdf))

<sup>50</sup> *Communiqué : prime de relance mutualiste*. (Avril 2020). Crédit mutuel. (<https://www.creditmutuel.fr/fr/assurance/prime-de-relance-mutualiste.html>).

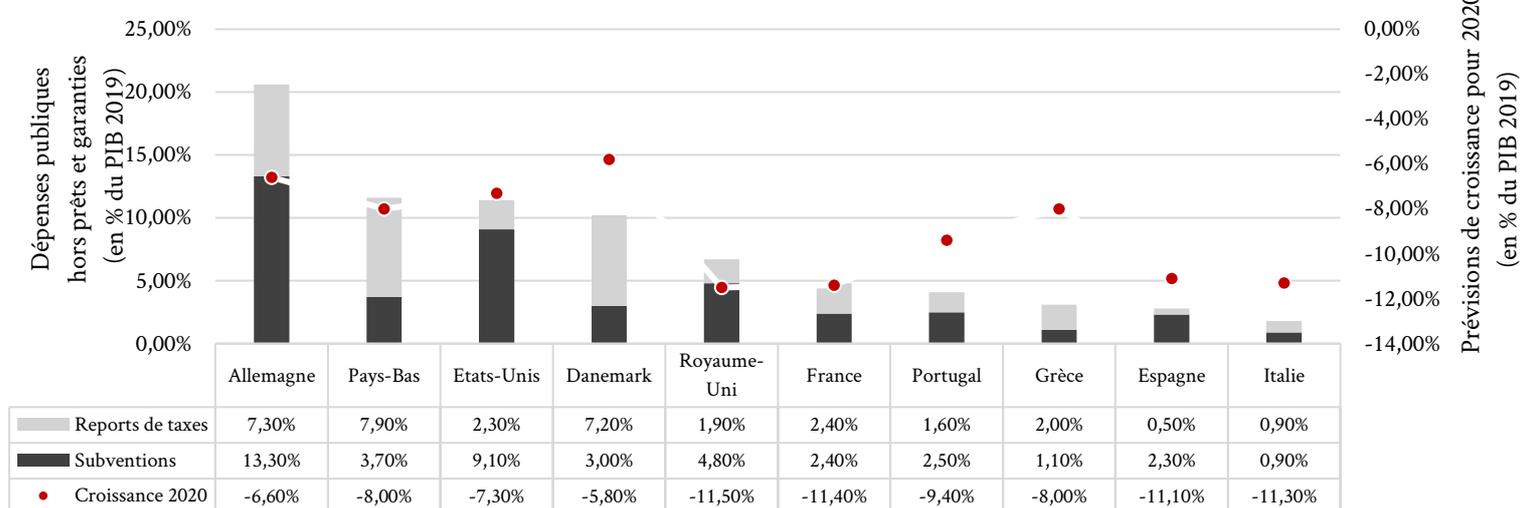
<sup>51</sup> *Communiqué : redistribution de 100 millions d'euros aux sociétaires* (2 avril 2020). Maif.

<sup>52</sup> Gueugneau, R. Lederer, E. (12 juin 2020). Prêts garantis : le cap des 100 milliards atteint, les banques mutualistes en tête. *Les Echos*. (<https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/prets-garantis-le-cap-des-100-milliards-atteint-les-banques-mutualistes-en-tete-1210688>)

## Partie 3. La France est l'un des pays les moins réactifs : l'intervention allemande est 7 fois plus forte

A l'étranger, la plupart des Etats appliquent le même type de mesures qu'en France : chômage partiel, garanties de l'Etat, versement d'aides exceptionnelles. Mais, l'ampleur des mesures est souvent bien plus forte. Certains pays ont également adopté des mécanismes originaux.<sup>53</sup>

Dépenses face à la crise sanitaire et économique



Sources : Bruegel, OCDE, Ministère de l'Economie et des Finances

La comparaison graphique montre l'écart qui sépare la France de ses voisins, tant en dépenses immédiates qu'en reports de charges. L'écart est d'autant plus préjudiciable que les prévisions de croissance sont moins élevées pour la France. Le ratio interventions publiques/baisse du PIB est ainsi sept fois plus élevé en Allemagne qu'en France. De même, la Grèce, l'Espagne et l'Italie, qui ont les moins bonnes prévisions de croissance, ont mis en œuvre paradoxalement les plans de dépenses publiques les moins conséquents. Certes, les marges de manœuvre budgétaire de l'Allemagne sont supérieures mais cette situation budgétaire n'explique pas tout. Les mesures de prêts et garanties sont plus difficiles à comparer car elles évoluent

<sup>53</sup> A noter que l'ampleur des mesures dépend de la structure des économies et des règles budgétaires.

au quotidien et diffèrent souvent beaucoup en pratique des enveloppes totales annoncées. De plus, elles ne représentent aucune dépense pour l'Etat.

Pays	Interventions publiques (en % du PIB)	Prévisions de croissance 2020 (en % du PIB)	Indice d'intensité de l'intervention face à la crise sanitaire (Ratio intervention / baisse du PIB)
Allemagne	20,6%	-6,6%	3,1
Danemark	10,2%	-5,8%	1,8
Etats-Unis	11,4%	-7,3%	1,6
Pays-Bas	11,6%	-8%	1,5
Royaume-Uni	6,7%	-11,5%	0,6
France	4,8%	-11,4%	0,4
Portugal	4,1%	-9,4%	0,4
Grèce	3,1%	-8%	0,4
Espagne	2,8%	-11,1%	0,3
Italie	1,8%	-11,3%	0,2

Source : Bruegel, OCDE, Ministère de l'Economie et des Finances

## Des plans de soutien plus conséquents en Allemagne et au Danemark

L'Allemagne se distingue par ses mesures budgétaires : les dépenses publiques pour les entreprises s'élèvent à 360 milliards d'euros, soit 10,5% de son PIB !<sup>54</sup> Pour rappel, les dépenses directes de la France en soutien aux entreprises s'élèvent à 48 milliards d'euros, soit 2% du PIB national... L'intervention publique de l'Allemagne représente 52% de l'ensemble des aides publiques accordées par des Etats membres de l'Union européenne depuis mars.<sup>55</sup> Le plan allemand pour les petites entreprises affectées par le coronavirus est donc bien plus conséquent. Une enveloppe totale de 50 milliards d'euros permet d'allouer des aides de 9 000 € sur trois mois pour les entreprises de moins de 5 salariés et de 15 000 €

<sup>54</sup> Programme de stabilité de l'Allemagne pour 2020. ([https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/2020-european-stability-programme-germany\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/2020-european-stability-programme-germany_en.pdf))

<sup>55</sup> AFP. (<https://twitter.com/pthibaut/status/1260212829765976064>).

pour celles de moins de 10 salariés. Cette enveloppe est sept fois plus élevée que celle du Fonds de solidarité. Elle bénéficie à beaucoup plus d'entreprises, qui perçoivent une aide deux fois supérieure. L'Etat a aussi prévu 100 milliards d'euros pour augmenter sa participation directe dans les entreprises en difficulté.<sup>56</sup> D'autres mesures complètent ce plan, comme des suppressions ou réductions d'impôts de 82 milliards d'euros ou 10 milliards d'euros de dépenses en soutien à l'emploi.<sup>57</sup> A noter que les Länder participent à ces mesures à hauteur de 65 milliards d'euros au total. Le 3 juin, l'Allemagne a annoncé un plan de relance de 130 milliards d'euros supplémentaires, dont une large part est destinée à prolonger le soutien aux entreprises pour toute l'année 2020 et pour 2021. Dans ce plan figure, entre autres, une enveloppe de 25 milliards pour les entreprises dont le revenu a baissé de plus de 60% en 2020 par rapport à 2019, pour compenser jusqu'à 70% de leurs frais fixes, sous la limite de 150 000 € par entreprise. L'Etat investit aussi 20 milliards d'euros pour réduire la TVA de 19% à 16% et son taux réduit de 7% à 5%.<sup>58</sup>

Au Danemark, les dépenses immédiates atteignent 80 milliards de couronnes danoises, soit 3,7% du PIB danois.<sup>59</sup> Leur principale mesure est un plan original de compensation des frais fixes des entreprises de mars à juillet, en fonction de la réduction des ventes. Ainsi, une société dont les ventes ont baissé de 40 à 60% est compensée à hauteur de 25% des frais fixes, montant croissant avec la baisse des ventes, atteignant 100% pour les entreprises contraintes de fermer. Le coût des événements annulés de plus de 500

---

<sup>56</sup> *Federal government takes large-scale measures to tackle crisis fallout.* (23 mars 2020). Federal Ministry of Finance. (<https://www.bundesfinanzministerium.de/Content/EN/Pressemitteilungen/2020/2020-03-23-supplementary-budget.html>).

<sup>57</sup> *Programme de stabilité de l'Allemagne pour 2020.* ([https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/2020-european-stability-programme-germany\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/2020-european-stability-programme-germany_en.pdf)).

<sup>58</sup> *Corona-Folgen bekämpfen, Wohlstand sichern, Zukunftsfähigkeit stärken* (3 juin 2020). Federal Ministry of Finance. ([https://www.bundesfinanzministerium.de/Content/DE/Standardartikel/Themen/Schlaglichter/Konjunkturpaket/2020-06-03-eckpunktepapier.pdf?\\_\\_blob=publicationFile&v=14](https://www.bundesfinanzministerium.de/Content/DE/Standardartikel/Themen/Schlaglichter/Konjunkturpaket/2020-06-03-eckpunktepapier.pdf?__blob=publicationFile&v=14)).

<sup>59</sup> *The eyes of the world are currently fixed at the Covid-19 virus.* (1<sup>er</sup> avril 2020). Magnusson Law. (<https://www.magnussonlaw.com/news/the-eyes-of-the-world-are-currently-fixed-at-the-covid-19-virus/>)

personnes est remboursé aux organisateurs.<sup>60</sup> En appliquant un tel plan à la France, l'entreprise de traiteur précédemment mentionnée en exemple, avec une perte de 80% d'1 million de chiffre d'affaires, aurait eu une subvention correspondant à 80% de ses charges fixes, c'est-à-dire probablement entre 250 000 et 500 000 euros.

Le plan de dépenses budgétaires des Etats-Unis en soutien à l'économie s'élève à 1640 milliards de dollars, soit 8% du PIB américain. La principale mesure est une aide indifférenciée de 1 200 dollars, pour tous les habitants qui touchent moins de 99 000 dollars par an, soit une dépense totale de 600 milliards de dollars. L'Etat fédéral soutient l'emploi par un programme de prêts aux petites et moyennes entreprises. Si l'entreprise ne licencie aucun salarié, le remboursement de ces prêts ne sera pas exigé. Ce programme, déjà renouvelé une fois, représente 669 milliards de dépense pour l'Etat. Enfin, les Etats-Unis ont annoncé 193 milliards de dollars d'aides aux chômeurs. Ces mesures diffèrent de celles des pays européens, en raison de la structure de l'économie américaine. Les ménages, très endettés, ont souvent de la trésorerie disponible pour quelques semaines et seulement 10% des salariés bénéficient d'une protection sociale.

### **Les autorités agissent « quoi qu'il en coûte » en Allemagne**

Le discours tenu par les autorités allemandes est particulièrement rassurant. Dès la semaine du 9 mars, plusieurs membres du gouvernement se sont succédé pour préciser le caractère illimité du soutien de l'Etat aux entreprises. Angela Merkel a d'abord annoncé : « C'est une situation extraordinaire, nous ferons ce qui est nécessaire [...] et nous verrons à la fin où en sera notre budget ». La crise du virus « passe avant tout ».<sup>61</sup> Le ministre de l'Economie conservateur Peter Altmaier (CDU) a annoncé qu'« il ne doit y avoir aucun tabou », précisant que les garanties prévues ne sont qu'un « début ». Selon lui, « aucune entreprise en bonne santé, aucun

<sup>60</sup> Regeringen og alle Folketingets partier er enige om at justere og udvide hjælpepakker til dansk økonomi. (18 avril 2020). Finansministeriet. (<https://fm.dk/nyheder/nyhedsarkiv/2020/april/regeringen-og-alle-folketingets-partier-er-enige-om-at-justere-og-udvide-hjaelpepakker-til-dansk-oekonomi/>).

<sup>61</sup> Merkel, A. Discours du 11 mars 2020. (<https://www.france24.com/en/20200313-germany-unleashes-biggest-post-war-aid-package-against-virus>)

emploi ne doit être menacé ». « Nous rechargerons nos armes si nécessaire », ajoute-t-il. Le ministre des Finances Olaf Scholz a aussi insisté sur le fait qu'« il n'y a pas de limite au crédit offert par la banque publique KfW » et que « si cela dure plus longtemps, nous pourrions continuer plus longtemps ».

## Des conditions plus exigeantes sur l'octroi des aides

Plusieurs pays se démarquent par un octroi des aides sous conditions de responsabilité sociale. Au Danemark, aucune des aides d'urgence n'est appliquée aux compagnies qui versent des dividendes, se rachètent des actions ou sont inscrites dans des paradis fiscaux.<sup>62</sup> Toutefois, cela concerne uniquement les pays inscrits sur la liste noire de l'Union européenne, soit 2,8% de l'évasion fiscale du Danemark, ce qui est une conditionnalité 4 fois plus forte qu'en France.<sup>63</sup> <sup>64</sup> En Pologne, le programme d'aide aux entreprises, de 100 milliards de zlotys (22 milliards d'euros), soit 4% du PIB, est versé sous deux conditions. L'entreprise ne doit pas licencier et doit payer ses impôts en Pologne.<sup>65</sup> La liste polonaise des paradis fiscaux, bien qu'elle soit plus fournie avec l'inscription d'Hong Kong par exemple, n'inclut aucun pays européen et couvre seulement 2,3% de l'évasion potentielle vers les paradis fiscaux. Les mesures contre l'évasion fiscale en Europe sont limitées par la liste de l'UE qui n'intègre pas les paradis fiscaux européens tels que les Pays-Bas ou le Luxembourg, qui représentent la majeure partie des opérations des grandes entreprises européennes vers des paradis fiscaux. L'Argentine, qui a également conditionné son aide à l'absence de lien avec

---

<sup>62</sup> Buttler, M. (18 avril 2020). Denmark extends business aid to increase spending by 15 billion. *Bloomberg*. ([https://www.bloomberg.com/amp/news/articles/2020-04-18/denmark-extends-business-aid-to-increase-spending-by-15-billion?\\_\\_twitter\\_impression=true](https://www.bloomberg.com/amp/news/articles/2020-04-18/denmark-extends-business-aid-to-increase-spending-by-15-billion?__twitter_impression=true))

<sup>63</sup> *Liste commune des juridictions de pays tiers de l'UE à des fins fiscales*. Union européenne. ([https://ec.europa.eu/taxation\\_customs/tax-common-eu-list\\_fr#heading\\_3](https://ec.europa.eu/taxation_customs/tax-common-eu-list_fr#heading_3)).

<sup>64</sup> D'après les chiffres de missingprofits.com (<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/le-danemark-exclut-les-entreprises-enregistrees-dans-des-paradis-fiscaux-des-aides-publiques-6813067>).

<sup>65</sup> *Au Danemark et en Pologne, l'Etat n'aidera pas les entreprises qui fond de l'évasion fiscale*. (20 avril 2020). L'Obs. (<https://www.nouvelobs.com/coronavirus-de-wuhan/20200420.OBS27753/en-danemark-et-en-pologne-l-etat-n-aidera-pas-les-entreprises-qui-font-de-l-evasion-fiscale.html>).

des paradis fiscaux, couvre potentiellement 22,7% de l'évasion fiscale car sa liste de pays non coopératifs est plus complète.<sup>66</sup>

<b>Pays</b>	<b>Part des pertes de profits couverte par la liste nationale des paradis fiscaux</b>
<b>Argentine</b>	22,7%
<b>Danemark</b>	2,8%
<b>Pologne</b>	2,3%
<b>France</b>	0,8%

Source : <https://missingprofits.world> (estimation)

---

<sup>66</sup> Reglamentacion de la Ley de Impuesto a las Ganancias (6 décembre 2019).

([http://biblioteca.afip.gob.ar/dcp/DEC\\_C\\_000862\\_2019\\_12\\_06](http://biblioteca.afip.gob.ar/dcp/DEC_C_000862_2019_12_06))

## Partie 4. Nos propositions pour un plan de sauvegarde des entreprises

### **Proposition n°1 – Agir "quoi qu'il en coûte"**

En 2012, Mario Draghi avait promis de tout faire (« *whatever it takes* ») pour sauver l'euro, ce qui avait suffi à calmer la crise des dettes souveraines de la zone euro. De la même façon en 2020, le pays est dans une incertitude radicale. Des milliers de faillites ? Des millions d'emplois détruits ? Emmanuel Macron a voulu suivre la même voie en prononçant un « quoi qu'il en coûte » dans son allocution télévisée du 12 mars.<sup>67</sup> Mais, cette formule orale ne s'est pas concrétisée dans les mesures de soutien à l'économie. Comme nous l'avons constaté, celles-ci sont insuffisantes. Emmanuel Macron et son gouvernement n'ont pas pris la mesure de la crise économique dans laquelle nous entrons. En n'enclenchant pas les mesures adaptées et en réagissant aux demandes de certains secteurs, ils n'ont rien planifié et n'ont pas osé dépenser les montants nécessaires. Résultat, les acteurs économiques sont méfiants, surtout les commerces de proximité et les PME qui n'ont aucune certitude par rapport à l'avenir.

Il faut formuler ce soutien « quoi qu'il en coûte » de façon forte et solide, comme l'ont fait la chancelière et les ministres allemands dès la mi-mars. En assurant les petites entreprises de leur soutien inconditionnel et durable, Merkel et ses ministres ont suscité la confiance. Cette parole en l'air du président français doit devenir un choix politique résolu, à condition d'être débattue, précisée et inscrite dans la loi, pour maintenir nos capacités productives.

Déjà, pendant la crise de 2008-2009, la France n'avait pas été à la hauteur sur l'activité partielle. En 2009, le dispositif n'avait concerné que 0,3 million de salariés, pour 1 milliard d'euros de dépenses, alors que le chômage progressait d'1,6 point entre 2008 et 2009. A l'opposé, l'Allemagne était parvenue à limiter la hausse du chômage à 0,2 point, en versant un chômage

---

<sup>67</sup> Macron, E. (12 mars 2020). *Adresse aux Français*.

partiel à 1,5 million de salariés, dépensant 10 milliards d'euros, soit une aide 10 fois plus forte que la France.<sup>68</sup> En 2020, la France a corrigé son erreur en réagissant immédiatement sur le chômage partiel, ce qui est heureux. Cependant, le pays est toujours en retard d'une bataille par rapport à l'Allemagne ou le Danemark : pas d'aide aux charges fixes, des annonces poussives de versements aux montants très faibles, pas d'annulations de taxes. Faudra-t-il attendre la prochaine crise pour corriger cette erreur ?

## **Proposition n°2 – Compenser massivement et durablement les pertes des entreprises pour éviter les faillites**

Il faut éviter les faillites supplémentaires des entreprises touchées par le confinement. De nombreuses jeunes entreprises ont déjà annoncé mettre la clé sous la porte. Soutenir les commerces de proximité et les petites entreprises est la priorité avant de relancer la demande. Il faut que ces entreprises survivent pour qu'il soit utile de leur adresser une demande. Dans le cas contraire, ces faillites alimenteront une hausse du chômage, affectant sérieusement les familles des salariés et affaiblissant la demande. La mort d'une entreprise entraîne de nombreux manques à gagner pour l'économie dans son ensemble. Les liens entre salariés, employeurs et consommateurs sont détruits et doivent être entièrement reconstruits.<sup>69</sup> Des savoirs faire partagés, des habitudes de travail adaptées au besoin précis d'une entreprise font que des travailleurs créent ensemble une richesse qu'ils ne sont plus capables de créer séparément. De plus, les employés licenciés doivent retrouver un emploi et ne mettent pas leur énergie et leur intelligence au profit d'une production. Par conséquent, les plans sociaux sont la plus mauvaise des réponses à une baisse d'activité et l'Etat doit tout faire pour les éviter. Un grand nombre d'entreprises ont déjà mis leurs salariés en chômage

---

<sup>68</sup> Fréhaut, P. (Novembre 2012). Chômage partiel, activité partielle, Kurzarbeit : quelles différences entre les dispositifs publics français et allemand ? *Trésor-éco*.

(<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/ad2027b9-5cfa-4699-80a8-731ef8a94062/files/557f190d-700d-4aff-a909-ba64533a3572>).

<sup>69</sup> Saez, E., Zucman, G. (Mars 2020). Keeping Businesses Alive: The government as Buyer of Last Resort. *Econfip*.

partiel, au moins à mi-temps, pour une durée d'un an. La baisse d'activité sera de longue durée et sans un financement durable de l'activité partielle par l'Etat, les plans sociaux et les faillites seront inévitables.

Pour cela, la France doit prendre la mesure du soutien nécessaire, en s'inspirant de l'Allemagne et du Danemark. L'assurance d'un soutien de l'Etat total et durable par des garanties à 100% ou des annulations de charges est primordial, en particulier pour les petites entreprises dont la trésorerie est très fragile. **Ainsi, si la France mettait en œuvre la même aide aux charges fixes que le Danemark, elle soutiendrait l'économie à hauteur de 46 milliards d'euros supplémentaires, soit 3,5% du PIB au total.** Le chômage partiel doit être encore garanti pendant plusieurs mois après le début du déconfinement. Si notre soutien aux entreprises avait les mêmes proportions qu'en Allemagne, notre Fonds de solidarité devrait être doté de 34 milliards d'euros, soit 27 milliards de plus qu'actuellement, les participations dans les entreprises en difficulté devraient s'élever à 70 milliards d'euros, 50 milliards de plus que l'aide actuelle et l'Etat devrait dépenser 67 milliards d'euros supplémentaires pour réduire ou exonérer le paiement de certains impôts.

Tous les acteurs économiques doivent être mobilisés pour éviter ces faillites d'entreprises, en particulier celles des commerces de proximité qui sont en danger. Dans ce sens, un report voire une annulation des loyers, pris en charge par les sociétés foncières, permettraient d'alléger la trésorerie des commerces en difficulté. **Arnaud Montebourg propose un ajournement ou un abandon des loyers dus aux grandes sociétés foncières pendant six mois.** Ces grands propriétaires, comme la société Unibail-Rodamco-Westfield, versant 1,7 milliard de dividendes pour un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros, sont extrêmement rentables et peuvent être mis à contribution, dans l'intérêt général et l'intérêt de leur propre secteur.<sup>70</sup> L'ensemble des loyers des locaux commerciaux seraient annulés avec un coût financé par l'Etat pour les petits propriétaires, et par la société foncière au-delà d'une certaine taille.

---

<sup>70</sup> Montebourg, A. (6 mai 2020). *Déclaration sur Mediapart*. A l'air libre. (<https://twitter.com/Mediapart/status/1258027505669345280>).

A plus long terme, la dette contractée pendant la pandémie pourra aussi mettre en danger la survie des entreprises. La dette privée était déjà dans une situation préoccupante en France avant la crise. Elle s'élevait à 143% fin 2019, après une hausse record de 106 milliards d'euros en un an et augmente plus vite que la croissance depuis plusieurs années. Après les nouveaux emprunts garantis par l'État, la situation pourrait mener à des situations insolubles pour de nombreuses entreprises. Il faudra mettre en place des recapitalisations, sur le modèle de l'Allemagne qui a annoncé 100 milliards d'euros de participations de l'État au capital de sociétés. Ces prises de participations sont essentielles, pour conserver des capacités productives. Au lieu des 20 milliards d'aides inconditionnelles qui laissent des grandes entreprises prévoir des plans de licenciements massifs, l'État doit participer au capital des entreprises. Cela permet à l'État de choisir quels secteurs privilégier, de contrôler les stratégies de relance des entreprises et de tirer des bénéfices de la relance future. Ces prises de participation, qui doivent s'élever à 70 milliards d'euros, doivent être largement tournées vers les PME pour soutenir l'économie de proximité.

Une fois les faillites évitées, il faudra soutenir la demande – sous conditions écologiques – car le confinement a créé de l'épargne pour une partie des ménages. Dans ce second temps, une taxe exceptionnelle de l'épargne accumulée pendant le confinement permettrait d'inciter à consommer. D'autre part, il faut des dispositifs d'incitation à une demande de produits « made in France » et durables. Sinon, le soutien à la demande serait contreproductif, en bénéficiant à d'autres économies. Pour cela, il faut que l'État ose dépasser les limites imposées par le marché intérieur européen et le principe de non-discrimination, au moins temporairement. Les aides d'État de l'Allemagne ont déjà largement contourné ces dogmes, avec l'accord tacite de la Commission européenne. Au contraire, la France est un élève modèle de l'Union européenne, alors que la Direction générale de la concurrence de la Commission européenne se montre plus ouverte que d'habitude sur les aides d'État. Même en respectant le cadre des traités, l'Allemagne a montré qu'il est juridiquement possible de faire beaucoup plus que ce que la France a fait. **L'Allemagne est intervenue à hauteur de 52%**

**des 1900 milliards d'euros d'aides publiques approuvées par Bruxelles depuis mars, contre seulement 17% pour la France.**<sup>71</sup>

### **Proposition n°3 – Conditionner les aides aux grandes entreprises au respect strict d'objectifs sociaux et environnementaux**

L'ensemble des aides aux entreprises doit être conditionné par des exigences strictes de responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Ainsi, le refus d'aider les entreprises opérant dans des paradis fiscaux doit être bien adapté à l'évasion fiscale réelle. Le *Tax Justice Network* propose un test en cinq étapes, pour éviter que les aides des Etats ne se retrouvent dans des paradis fiscaux. La première étape est la suivante : le groupe ne doit pas avoir de filiale dans les dix juridictions en tête du classement des paradis fiscaux. Or, la liste française des pays non coopératifs omet huit des dix Etats en tête, dont les Pays-Bas, Singapour, la Suisse ou encore les Bermudes. Le même réseau propose aussi, entre autres, de conditionner les aides à un groupe à la publication des résultats de toutes ses entités. La France doit exclure de toutes ses aides les entreprises opérant dans n'importe quel paradis fiscal, y compris les paradis fiscaux européens. Ils sont de moins en moins les alliés objectifs ou potentiels de la France. La concurrence fiscale intra-européenne est une calamité et un facteur de délocalisation très important, en particulier pour les sièges des grandes entreprises ou leurs services juridiques et de comptabilité (Thalès, par exemple, a installé de nombreuses filiales à la forme juridique "NV" aux Pays-Bas). Il faut y mettre un arrêt et instaurer un rapport de forces avec ces pays, comme le fit en son temps le général de Gaulle avec Monaco. Les pertes que causent les paradis fiscaux européens aux Etats membres de l'UE devraient être ouvertement contestées et avancées dans le débat sur la solidarité européenne, comme l'a suggéré Luigi Di Maio, le ministre italien des Affaires étrangères.<sup>72</sup>

<sup>71</sup> AFP. (<https://twitter.com/pthibaut/status/1260212829765976064>).

<sup>72</sup> Di Maio pronto a porre il tema dei paradisi fiscali in Europa. (12 avril 2020). Agenzia Italia. (<https://www.agi.it/economia/news/2020-04-12/olanda-paradiso-fiscale-di-maio-8319596/>)

Les aides doivent également prendre en compte la transition écologique, par des conditions strictes. L'exact contraire a été opéré par le Parlement et son amendement non contraignant sur la RSE. Le Haut Conseil pour le Climat recommande pourtant que les aides soient clairement subordonnées à l'adoption de plans d'investissements bas carbone. Dans ce sens, une pétition de 250 ONG pour s'opposer au sauvetage inconditionnel du secteur aérien a recueilli 100 000 signatures.<sup>73</sup> Le collectif d'entreprises engagées et d'ONG *Nous Sommes Demain* a proposé une série de critères plus large, appelant à une responsabilité sociale d'ensemble de la part des entreprises aidées.<sup>74</sup>

L'impact social et environnemental global des entreprises doit être pris en compte dans la décision d'apporter un soutien économique à une entreprise. Plusieurs façons de mettre en place ces exigences sont possibles. L'aide du fonds de solidarité pourrait être bonifiée si l'entreprise s'engage à respecter des objectifs sociaux et environnementaux. Un prêt spécial pourrait être créé, transformé en subvention si l'entreprise remplit ses objectifs.

Pour rendre de telles mesures effectives, des critères de responsabilité sociale et environnementale des entreprises doivent être adoptés et inscrits dans la loi. A ce titre, on pourrait s'inspirer de certains critères proposés par le collectif *Nous Sommes Demain* : au moins 10% d'emplois occupés par des travailleurs fragilisés (en insertion ou en handicap) ; un écart entre plus haut et plus bas revenu de l'entreprise limité à 100 fois ; un minimum de 25% de placements dans des fonds sociaux et/ou environnementaux ; une répartition égale des bénéfices entre dividendes, salaires et investissement ; un minimum d'1% du bénéfice attribué à des œuvres de mécénat ; un minimum de 10% de prestataires ou de fournisseurs en circuit de proximité et/ou en commerce

---

<sup>73</sup> #SavePeopleNotPlanes : Non au sauvetage inconditionnel du secteur aérien. (Avril 2020). Stay Grounded & Partners. (<https://www.change.org/p/lettre-ouverte-aux-gouvernements-savepeoplenotplanes-non-au-sauvetage-inconditionnel-du-secteur-a%C3%A9rien-2>)

<sup>74</sup> Communiqué de presse du 17 avril 2020. #noussoyonsdemain. (<http://www.datapressepremium.com/rmdiff/2006294/CP17Avril2020NSD.pdf>)

équitable ; une gouvernance mieux partagée entre salariés et représentant du capital, un score de plus de 90 à l'index d'égalité hommes-femmes.<sup>75</sup>

Les aides pourraient être conditionnées par un cumul d'un certain nombre de critères, ou bonifiées proportionnellement au nombre de critères respectés. La relance de l'économie représente une opportunité pour exiger des stratégies sociales et environnementales de la part des entreprises. La mise en œuvre de ces objectifs et leur éventuelle réussite dans les entreprises concernées pourraient être un prélude à leur généralisation.

### **Proposition n°4 – Mettre en œuvre un dispositif durable contre le chômage massif**

Nicolas Sarkozy, après avoir réduit le nombre de contrats aidés de 40% – de 500 000 en 2006 à 300 000 à 2008 –, en a créé 120 000 pour avoir une réponse keynésienne à la crise : leur nombre s'élevait à 420 000 en 2010.<sup>76</sup> Il faut faire de même, car nous devons combattre un chômage conjoncturel. Dans les secteurs les plus touchés, les entreprises ont déjà annoncé un risque de diminution des effectifs. C'est le cas d'une société de fabrication de matériel dans le Jura, qui risque de diminuer son nombre de salariés de 20 à 40%. En plus d'une insertion par l'activité économique (IAE), nous devons mettre en œuvre des contrats aidés non marchands, pour recruter le personnel que nécessite le déconfinement et l'activité accrue dans les établissements de santé par exemple. Il faut aussi des contrats aidés marchands, avec des conditions dérogatoires et avantageuse pour les TPE-PME et le commerce de proximité, afin que la relance soit riche en emplois.

Le mieux serait de conjuguer chômage partiel et contrats aidés. Au lieu que les uns détruisent de l'emploi dont ils avaient besoin jusqu'alors, tandis que d'autres créent de l'emploi ailleurs, il faut un dispositif de « reprise directe » après le chômage partiel, sans doute réservée aux PME ou aux

---

<sup>75</sup> Communiqué de presse du 17 avril 2020. #noussoyonsdemain.

(<http://www.datapressepremium.com/rmdiff/2006294/CP17Avril2020NSD.pdf>)

<sup>76</sup> Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

entreprises en difficultés. C'est-à-dire, une fois que les conditions sanitaires sont réunies, l'entreprise peut bénéficier pendant 3 à 6 mois du travail de son employé, pendant que son salaire continue d'être payé par l'Etat grâce à cette subvention de « reprise directe ». C'est un investissement précieux, car il évite de détruire la compétence développée collectivement dans une entreprise. La richesse d'une entreprise se situe là : grâce à une culture d'entreprise, des habitudes, des équilibres fragiles, la compétence collective est supérieure à la somme des parties, comme un être vivant dont les membres et les organes isolés valent moins que le tout. Il faut un dispositif exceptionnel pour éviter le chômage massif, comme la *Tennessee Valley Authority* de Roosevelt en 1929.

### **Proposition n°5 – Investir dans des besoins durables et d'avenir**

Il faut saisir l'opportunité de l'impératif de relance de l'économie pour investir dans des besoins durables et d'avenir. Les 34 plans industriels formulés par Arnaud Montebourg en 2013 et discrètement réduits et vidés de leur cohérence par son successeur Emmanuel Macron contiennent des idées à réinvestir.<sup>77</sup> Les investissements prévus dans la médecine de diagnostic et hospitalière auraient été particulièrement utiles pour lutter contre la pandémie de Covid-19. Les plans « biotechnologies médicales », « dispositifs médicaux et nouveaux équipements de santé » ou « santé numérique » mériteraient d'être réétudiés.<sup>78</sup> Leur réalisation permettrait de renforcer la résilience de la France en matière de santé et de créer de l'activité et des emplois.

Des subventions dirigées vers certains secteurs seront nécessaires mais il faut surtout un soutien à l'innovation par la demande publique. Les

---

<sup>77</sup> Cunin, J.-M. Entretien. (7 avril 2020). Coronavirus : « Il faut des relocalisations massives », estime Arnaud Montebourg. *Ouest-France*. (<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/coronavirus-il-faut-des-relocalisations-massives-estime-arnaud-montebourg-6802479>)

<sup>78</sup> *La Nouvelle France industrielle*. (Septembre 2013). (<https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/nouvelle-france-industrielle-sept-2014.pdf>).

rapporteurs du séminaire « Soutenabilités » de France Stratégie soulignent à ce titre le rôle de la Defense Advanced Research Projects Agency (DARPA) aux Etats-Unis dans le développement des industries numériques. Les innovations technologiques dont la DARPA est à l'origine se sont largement diffusées dans des domaines civils : les réseaux informatiques, Internet, les interfaces graphiques, etc. Les dépenses d'investissement pourraient suivre ce modèle plutôt que celui de subventions généralisées comme celles du crédit impôt recherche.<sup>79</sup> La France doit se comporter en Etat stratège et pilote, pour que ses investissements permettent d'accomplir la transition écologique. Elle doit mettre en œuvre une politique énergétique volontariste et planifiée, en s'appuyant sur les grands groupes français. EDF ou Orano pourraient devenir les bras armés de la transition énergétique. Des projets industriels ambitieux dans des secteurs-clés pourraient s'appuyer sur des stratégies coopératives entre grandes entreprises, PME et entreprises publiques.

Comme Roosevelt au lendemain de la crise de 1929 et comme l'Allemagne et d'autres Etats européens aujourd'hui, la France doit véritablement mettre en œuvre un plan de relance puissant au service de l'économie réelle, quoi qu'il en coûte.

---

<sup>79</sup> France Stratégie. *Covid-19 : pour un « après » soutenable.*

(<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-livret-seminaire-soutenabilite-covid-19-mai-2020.pdf>)